



HAL
open science

Des économies... à une économie durable des forêts de montagne

Christophe Chauvin

► **To cite this version:**

Christophe Chauvin. Des économies... à une économie durable des forêts de montagne. Rendez-vous Techniques de l'ONF, 2003, 2, pp.51-54. hal-02582812

HAL Id: hal-02582812

<https://hal.inrae.fr/hal-02582812v1>

Submitted on 10 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des économies... à une économie durable des forêts de montagne

Malgré ses handicaps pour la production de bois, la forêt reste un enjeu essentiel pour l'aménagement des territoires montagnards, dont elle occupe entre 35 et 70 % de la surface selon les massifs. Vue comme source d'emplois et de services, et comme occupation économe de l'espace, elle a vocation à sortir d'une autarcie traditionnelle pour s'intégrer dans les économies locales, repensées de façon plus solidaire. Son hétérogénéité, handicap pour la production, devient alors un atout pour cultiver sa multifonctionnalité et satisfaire ainsi des demandes variées.

Une situation de crise

D'autres forestiers passeront-ils après nous ? Cette question revient souvent lors des martelages de montagne, devant la multiplication des invendus. Elle recouvre un phénomène fondamentalement nouveau : certes, l'économie des forêts de montagne a depuis toujours été handicapée par la pente et l'altitude, mais aujourd'hui, par le biais de la mécanisation, le différentiel au détriment des parcelles les moins accessibles ne fait qu'augmenter. La poursuite de l'équipement en routes et pistes a permis, dans les années 90, de maintenir tant bien que mal le niveau des volumes mobilisés et des prix sur pied (figure 1) : mais cette politique ne pourra pas durer indéfiniment, la rentabilité et l'acceptabilité des nouveaux projets de desserte devenant souvent problématiques.

La tendance à long terme, au niveau international, est à la baisse relative des prix du bois par rapport aux salaires, devant l'amélioration du niveau de vie et l'activation de la concurrence. La forêt de montagne est aux avant-postes, et, bien que relativement épargnée par la tempête de 1999, n'en a pas moins révélé sa grande fragilité économique à cette occasion : seules dorénavant se vendent les meilleures coupes, bien desservies. La sylviculture d'un certain nombre de parcelles est bel et bien passée dans le rouge. Va-t-on vers un abandon pro-

gressif ? Mais si la forêt de montagne, amplifiant les tendances générales, ne fait qu'anticiper par rapport au reste du pays, ne convient-il pas d'en faire un laboratoire pour développer des solutions nouvelles ?

Quels remèdes ?

La poursuite de l'équipement routier ayant ses limites, de nouvelles directions complémentaires sont aujourd'hui explorées pour conforter l'équilibre économique des forêts de montagne :

- la recherche d'une réduction des coûts : par la mise en place de sylvicultures économes, notamment extensives ou minimales, et par l'optimisation de l'entretien des réseaux de desserte ;
- la redéfinition des objectifs : classiquement via un zonage en séries, délimitant les zones justifiant des interventions pour des objectifs identifiés. Cette révision stratégique se double d'un réexamen des schémas de desserte, à adapter aux nouveaux objectifs. C'est une réponse mi-technique mi-politique, étroitement liée à la suivante ;

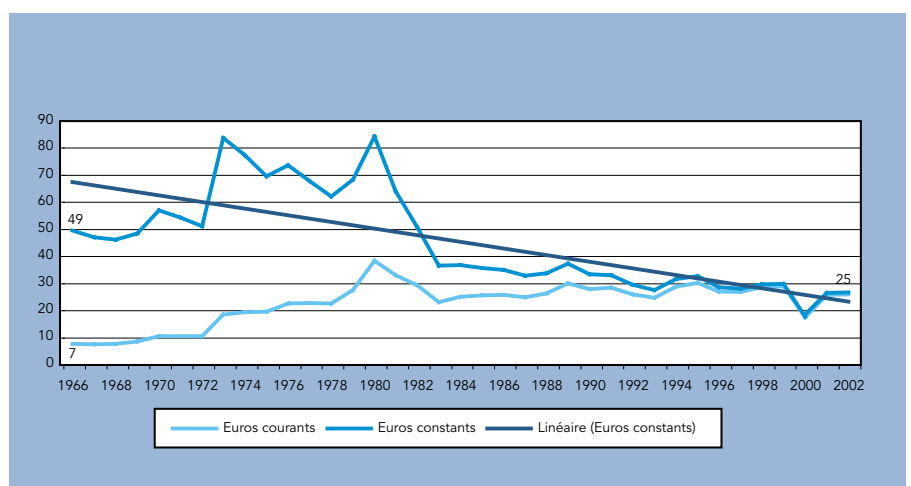


Figure 1 - Évolution des prix des bois de la région montagne en Rhône-Alpes sur les 15 dernières années : un maintien en francs constants, une dégradation en francs courants, malgré la poursuite des efforts d'équipement des massifs (Source DT ONF Rhône-Alpes).

■ la recherche de nouveaux financements : c'est à dire en pratique l'organisation de solidarités à diverses échelles, pour financer des déficits de gestion au nom d'enjeux qui dépassent le seul propriétaire, comme typiquement la protection contre les aléas naturels, et l'emploi.

Une sylviculture économe

Quels que soient les objectifs visés, production, protection contre les aléas, biodiversité, ou simplement durabilité et stabilité des peuplements, des économies peuvent être recherchées en sylviculture de montagne. Elles correspondent à des adaptations aux progrès techniques, comme par exemple l'organisation de coupes linéaires pour le câble, ou à des adaptations aux conditions économiques, comme le non-débardage de certains arbres de trop faible valeur.

L'adaptation à la mécanisation passe aujourd'hui par l'augmentation des volumes récoltés : on admet que, pour permettre d'amortir les frais fixes, ces volumes doivent atteindre au moins 50 m³/ha dans les endroits accessibles, et plutôt 80-100 m³/ha pour le câble. Cela peut mener à jardiner par trouées plutôt que pied à pied, par commodité technique et pour ne pas déstructurer les peuplements, voire pour améliorer leur stabilité en les irrégularisant durablement. Les recherches sur les sylvicultures minimales ou les soins minimaux visent à trouver les meilleurs compromis entre ces contraintes d'économies et de maintien ou amélioration de la stabilité.

On peut de même rechercher une gestion minimale des réseaux de desserte, en adaptant les entretiens selon les intensités d'utilisation : cela peut aller du maintien permanent de la rouabilité, notamment pour les voies très fréquentées par le public, à la fermeture temporaire pour les voies utilisées de façon plus occasionnelle.

Il existe enfin une gestion minimale de l'information : des économies peuvent être faites dans le suivi de gestion et l'aménagement, part importante des coûts dans un contexte de gestion

extensive. Les aménagistes ont ainsi fait évoluer leurs méthodes de diagnostic, en passant du comptage pied à pied au comptage statistique, puis souvent à la simple description typologique avec mesures des surfaces terrières, finalement plus informatives à moindre coût.

La redéfinition des objectifs

Mais le rognage des coûts renvoie tôt ou tard aux objectifs : où est-il vraiment nécessaire d'intervenir, et pourquoi ? Quelles sont les priorités d'intervention dans un contexte de crédits limités ? Sur la base de ces questions se dessine une forêt à plusieurs vitesses, de l'intensif à la non-exploitation :

- les zones de production(-protection), sur lesquelles on concentre l'investissement notamment routier, avec des raisonnements d'optimisation économique sur la production, sous contrainte de satisfaction durable des autres fonctions ;
- les zones de protection(-production), objet de soins minimaux au sens strict, où l'on minimise les dépenses d'une gestion par définition déficitaire ;
- les autres zones plus ou moins spécialisées, objet de travaux spécifique : biodiversité, accueil du public, valeur culturelle en général, plus ou moins financées par des crédits spécifiques ;
- les zones hors exploitation, pour des raisons économiques ou écologiques ;
- tout le reste, objet de fait d'une gestion multifonctionnelle dont l'intensité dépend des crédits disponibles. Il s'agit de ces nombreuses parcelles de deuxième série plus ou moins passées dans le rouge, où la production de bois ne suffit pas à assurer l'équilibre financier, et encore moins à financer les fonctions sociales émergentes. Ces importantes surfaces, traditionnellement objet d'une gestion extensive et opportuniste, sont devenues une sorte de gisement pour l'animation territoriale, la chance pour la France du rapport BIANCO : elles rendent en bois et en services – ne serait-ce qu'en emploi local - en proportion des crédits qu'on veut bien y dépenser. Ces crédits peuvent être issus des zones de production, mais proviennent de plus en plus de secteurs non-forestiers, commer-

ciaux ou surtout publics : cette injection est aujourd'hui vitale pour l'économie des forêts de montagne, et conditionne en tout cas son dynamisme.

La recherche de nouveaux financements

De nouveaux besoins en montagne : l'aide à l'exploitation

Dans un contexte de déficits chroniques, les aides demandées concernent plus ou moins directement le fonctionnement, a contrario des subventions classiques d'État centrées sur l'investissement. En montagne, où l'outil principal d'intervention est la coupe, une aide au fonctionnement revient souvent à une aide à l'exploitation. Cette évolution des financements est indispensable pour la mise au point effective d'une sylviculture économe : elle permet par exemple le développement du câble à armes égales avec la route, un déficit d'exploitation par câble pouvant être mis en rapport avec l'amortissement d'une route. Elle permet plus globalement d'éviter une certaine perversion des crédits d'investissement, qui, trop exclusifs, risquent de mener à une course à l'équipement pour combler des déficits de fonctionnement - cavalerie redoutable pour l'environnement, les finances locales, et finalement pour la crédibilité des gestionnaires forestiers.

Les limites des systèmes intra-forestiers de solidarité

La forêt de montagne a longtemps bénéficié de la solidarité interne d'un système forestier fondamentalement autarcique. Au niveau local, la propriété collective, particulièrement développée en montagne, est une première façon de mutualiser les risques et les charges d'équipement ou de gestion. Au niveau national, le Fonds forestier national, alimenté par une taxe sur les bois, et l'ONF, principalement financé par le produit des forêts domaniales, ont été deux puissants instruments de redistribution dont la montagne a globalement bénéficié : équipement en desserte, reboisement en moyenne montagne, gestion des forêts publiques peu productives notamment RTM.

Mais la baisse tendancielle des revenus du bois, en montagne mais aussi en plaine, remet en cause l'ensemble de ces systèmes de solidarité. Nombre de forêts de montagne sont aujourd'hui globalement déficitaires. Le FFN a dû être supprimé, comme trop sectoriel, et par là incompatible avec la politique européenne de rééquilibrage économique et d'aménagement des territoires. Enfin la situation financière de l'ONF, en difficulté dès le début des années 1980, n'a fait que s'aggraver depuis.

Les solidarités intra-forestières étant ainsi mise à mal par l'évolution de l'économie du bois, il est nécessaire de rechercher ailleurs les crédits. Mais quels sont les payeurs potentiels ? Le consommateur, par le biais du marché, ou le citoyen, via l'impôt ? Ou, sorte d'hybride entre les deux, l'utilisateur, acteur d'une solidarité territoriale ? La montagne a ses atouts propres pour jouer sur l'ensemble du clavier.

Vendre de l'image ?

La rémunération directe de services restera sans doute le fait de groupes bien identifiés pour des prestations spécifiques, typiquement randonnée organisée ou chasse accompagnée : le péage au coin du bois pour les familles en promenade n'est pas à l'ordre du jour. La forêt de montagne, écrin de verts pâturages et rudes sommets, bénéficie d'atouts évidents pour ce type de prestations payantes, comme le confirme le succès des opérations de type retrouvaille : mais il ne faut pas s'illusionner sur l'importance du créneau.

La rémunération indirecte de services à travers le prix du matériau bois est une autre voie, sans doute plus ouverte, développée aujourd'hui à travers la labellisation des produits locaux, et d'une façon plus générique à travers la certification forestière. Cette stratégie commerciale, à rapprocher de celle des produits biologiques en agriculture, va dans le sens d'une segmentation du marché, plébiscitée par le consommateur, entre produits standard pour tous les jours et produit plaisir, petit luxe qu'on s'achète en boutique, ou



C. Chauvin, Cemagref

La forêt de montagne : une composante du paysage objet de regards multiples, comme patrimoine biologique, enjeu de protection et outil de production (Pins à crochets en F.D. de Chaudun, 04)

qu'on se fait faire sur mesure par un artisan. Pour un tel créneau de la qualité, la forêt de montagne bénéficie de cultures régionales fortes, faisant largement appel au bois. Cela laisse une place pour des filières-bois de proximité, protégées par un certain enclavement, et répondant à la demande identitaire d'un consommateur un peu déstabilisé par la mondialisation. Le succès hors montagne d'un label bois de montagne est moins évident, à cause de la concurrence avec d'autres labels locaux, ou avec un label bois du Nord dont il faudra égaler les garanties technologiques.

La qualité vendable est finalement moins celle du matériau bois que celle de la région d'origine : la forêt doit donc jouer collectif, en participant à la qualité globale du territoire qui la porte. Elle en tirera un double bénéfice : à court terme en émergeant aux crédits de développement, et à long terme via l'enrichissement des collectivités locales.

L'organisation de solidarités extra-forestières

Les échelles multiples de la solidarité

Où trouver aujourd'hui de l'argent public pour les forêts de montagne ? L'État-propritaire est en déficit, et l'État-providence se désengage ou se décen-

tralise : les collectivités locales prennent aujourd'hui le relais, ou du moins viennent consolider le dispositif. En amont, les aides de l'Union européenne viennent appuyer l'État.

Ces solidarités à diverses échelles de territoire concrétisent de nouvelles préoccupations, d'ordre patrimonial, économique, et de qualité de la vie. Elles s'organisent et se négocient à travers de nouveaux outils, dépassant l'aménagement forestier classique : au niveau communal plans locaux d'urbanisme et plans de gestion durable, futurs plans de gestion de l'espace naturel et du patrimoine ; puis au niveau intercommunal chartes, de Pays, de parcs naturels régionaux, et bien sûr chartes forestières, dont un grand nombre ont été lancées en montagne. Départements et régions consolident en parallèle leurs politiques forestières, développées depuis 20 ans dans le cadre de la décentralisation, pour cadrer, harmoniser, et dans une large mesure pour financer ces initiatives locales. L'État, enfin, adapte sa politique forestière au cadre européen, via notamment la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001.

Ces emboîtements devraient permettre d'organiser les solidarités à diverses échelles, selon un principe de subsidiari-

té, ou de proximité : les transferts nécessaires doivent être réalisés aussi près que possible du terrain, entre acteurs directement concernés, les mieux à même de passer entre eux des contrats gagnant-gagnant.

La forêt de montagne : un pont entre territoires ?

Une fois définie l'échelle pertinente pour traiter d'un problème donné, il reste la question du découpage effectif. De ce point de vue, la montagne offre une caricature de l'opposition possible entre logiques : selon que l'on raisonne en bassins de vie, comme les collectivités locales et notamment les pays, ou en massifs, comme les parcs et les massifs forestiers, on aboutit à des résultats radicalement orthogonaux. Mais différence ne veut pas dire incompatibilité : les massifs relient les bassins, les bassins relient les massifs. Et c'est peut-être bien un créneau pour forestiers et naturalistes que de faire ainsi le lien entre des structures territoriales classiques.

Du client à l'usager

Car c'est bien de lien qu'il faut parler aujourd'hui, dans notre société de la communication : créer de la valeur socio-économique, ce n'est plus tant créer un produit que le mettre en relation avec son utilisateur potentiel. Le produit s'efface au profit du service : ce qui compte in fine, ce sont les échanges entre acteurs. Il faut donc aujourd'hui produire du lien, comme on a eu l'habitude de produire du bois : c'est la denrée qui se vendra.

Le bois n'est pas à négliger pour autant : il est en lui-même un support pour la création de valeur et de lien tout au long de sa filière. Il sert à accrocher l'ensemble de la filière au territoire, à l'amont pour l'approvisionnement, à l'aval pour la commercialisation s'il a été labellisé. Il joue donc un rôle socio-économique important, à valoriser politiquement.

D'autres ressources que le bois sont aussi à valoriser socialement, même si elles n'amènent pas nécessairement du travail sylvicole. La forêt de montagne est en effet riche d'espace, de biodi-

versité et de paysages peu perturbés, éléments qui se raréfient ailleurs. Cela constitue des atouts socialement valorisables à diverses échelles de proximité, en réponse à une demande en plein développement des collectivités locales et du public. Un enjeu des forestiers, pour mieux s'ajuster à cette demande, est probablement de se rapprocher de l'usager, payeur indirect via les collectivités dont il dépend. Ce rapprochement pourrait avoir lieu en forêt, lieu privilégié de rencontre où les forestiers ont toute leur légitimité. Un tel lien direct, valeur sociale en lui-même (accueil en forêt), devrait aider à mettre en place une gestion forestière plus adaptée, ou au moins mieux comprise et acceptée : la confiance est à construire progressivement, en même temps que les solutions sylvicoles.

L'élé médiateur

L'élé n'est pas court-circuité par ces contacts directs. C'est au contraire son rôle de faciliter les rencontres entre usagers propriétaires, et entre usagers, en apportant une vision d'ensemble que n'ont pas nécessairement ces derniers, centrés sur leur spécialité, ni les propriétaires ou gestionnaires forestiers sortant de leur bois. Le rôle de l'élé se trouve en fait renforcé par la multiplicité des acteurs et des enjeux, pour lesquels il a une légitimité de médiateur.

De la gestion minimale à la gestion durable

Économies sur la gestion, redéfinition des objectifs, et recherche de nouveaux financements : à travers ces trois composantes, les ambitions d'une gestion durable des forêts de montagne vont bien au delà d'une simple gestion minimale. Car la maîtrise des coûts signifie aussi celle de techniques diversifiées, permettant de façonner la forêt selon des demandes multiples et dans le respect des contraintes locales ; les redéfinitions d'objectifs peuvent alors prendre des orientations innovantes, moins contraintes par les techniques et les financements ;

enfin, et peut-être en amont de tout cela, la recherche de nouveaux financements mène les forestiers à une ouverture plus grande aux demandes locales de développement. Satisfaire ces demandes à travers des interventions concrètes, concertées et donc socialement reconnues, est sinon une garantie du moins une condition pour assurer durablement l'insertion de la forêt dans l'économie des territoires montagnards.

Christophe CHAUVIN

Cemagref Saint Martin d'Hères
christophe.chauvin@cemagref.fr

Bibliographie

BARTHOD C., PIGNARD J., 1996, De la forêt de montagne... aux forêts de montagne. *Aménagement et Nature*, n°120, pp 41-54

BARTHOD C., 1998, Politique forestière et montagne en France, *Revue forestière française*, vol. 50, n° spécial 1998, pp 215-226

BUTTOUD G., BRUN F., GLÜCK P., PRICE M., SCHÖNENBERGER W., ZINGARI P. C., 2000, Livre blanc 2000 sur la forêt de montagne en Europe. Saint Jean d'Arvey, Observatoire européen des forêts de montagne, 56 p

LECLERC D., MILLOT M., 1998, Techniques pour une gestion multifonctionnelle durable des forêts de montagne : cas des Alpes en France et en Italie. *Revue forestière française*, vol. 50, n° spécial 1998, pp 67-81

NICOT F.X., 1999. Intégration de l'exploitation dans les aménagements des forêts de montagne. Nancy :ENGREF, Grenoble :ONF. Mémoire FIF-ENGREF : 81 pages+annexes

REY F., CHAUVIN C., BERGER F., 1998, Détermination de zones d'interventions forestières prioritaires pour la protection contre l'érosion dans les Alpes du Sud, *Revue Forestière Française*, vol. 50, n° spécial 1998, pp 116-127